

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

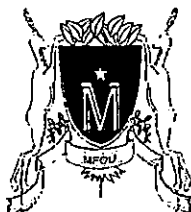
COMMUNE DE MFOU

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

NS REF : N°_03_/D/C.MFOU/SG/SMP

VS REF :



OK

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MFOU COUNCIL

Mfou, le... 08 JUIN 2020

Décision N°03/D/C.MFOU/SG/SMP/20 du 08 JUIN 2020
portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ouvert N° 005/AONO/C.MFOU/BMP/CIPM/20 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'électrification du village NKOLNGUET, dans la Commune de Mfou, Département de Mefou et Afamba.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : BIP MINEE;

Exercice : 2020

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi cadre N°96/12 du 05 Aout 1996 sur la gestion de l'environnement,
- Vu la Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,
- Vu la Loi N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes,
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural,
- Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2020,
- Vu le Code minier,
- Vu les Textes régissant les corps de métier,
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,
- Vu le rapport d'analyse des Offres,
- Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par la Lettre N°03/PA/CIPM/C.MFOU/20 du 26 Mai 2020,
- Vu les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande, objet de la consultation sus visée, est attribuée au soumissionnaire ci-après :


N° lot	Attributaire	Montant TTC	Délai
01	ETS : MANTE BP : 16007 Yaoundé Tél : 696 19 77 26	9 994 736 F CFA	03 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- DD MINEE/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

LE MAIRE



Francis Ngoumou
PLET-TQG/HE